

## LISTE DES APPENDICES—SESSION DE 1932

- N<sup>o</sup> 1. Comité spécial chargé de faire enquête sur certaines accusations et allégations formulées par l'honorable George N. Gordon, C.R., citées dans le journal *The Globe*, de Toronto, critiquant le très honorable R. B. Bennett, premier ministre du Canada: Le Comité, en même temps que son second rapport, présente copie de ses procès-verbaux et des témoignages entendus ainsi que des pièces déposées au cours de l'enquête. *Non imprimé*. Voir les Journaux aux pages 157-158.
- N<sup>o</sup> 2. Comité spécial chargé de faire enquête sur la radiodiffusion: Fait rapport de son enquête sur le moyen le plus propre à réaliser un projet de radiodiffusion pour le Canada, conçu de façon à assurer, de sources canadiennes, un service aussi complet et satisfaisant que l'état actuel de la science de la radio le permet. Le Comité, dans son second et dernier rapport, formule cinq recommandations bien déterminées. Il recommande en outre de conférer à la commission qui doit être nommée les pouvoirs nécessaires pour exercer le commerce de la radiodiffusion au Canada, lesdits pouvoirs devant s'étendre aux objets mentionnés au rapport. Pour l'information de la Chambre, le Comité a également présenté, avec son dernier rapport, copie de ses procès-verbaux et des témoignages entendus. *Non imprimé*. Voir les Journaux aux pages 414-416, 429 et aussi aux pages 417-418 pour la correspondance s'y rattachant reçue de la légation canadienne à Washington.
- N<sup>o</sup> 3. Comité spécial chargé de faire enquête sur le Service civil et la Loi du Service civil: Fait rapport de son enquête sur les nominations de fonctionnaires, la direction et l'administration du Service civil du Canada et, en général, sur le maintien et l'exécution de la Loi du Service civil ainsi que sur l'opportunité d'abroger ou de modifier l'une quelconque des dispositions de ladite loi ou d'y substituer ou ajouter d'autres dispositions. Dans son second rapport, le Comité formule dix recommandations bien déterminées touchant les dispositions actuelles de la loi; des recommandations touchant certains règlements établis sous le régime de la loi; une recommandation à l'effet qu'on ajoute aux comités de la Chambre un comité spécial chargé de s'enquérir des questions se rattachant au Service civil, ce comité devant se composer de sept membres; une recommandation à l'effet que les commissaires du Service civil soient mis à la retraite avec une gratification; une recommandation à l'effet qu'un comité soit prochainement nommé pour faire enquête sur certaines dispositions de la Loi de pension de retraite; des recommandations touchant le service d'organisation, le secrétaire de la Commission et aussi touchant certains emplois de la Chambre des communes susceptibles d'être plus efficacement remplis parmi les employés sessionnels; une recommandation à l'effet de faciliter le redressement des griefs du fonctionnaire et d'éviter les retards inutiles dans les nominations et l'avancement; une recommandation à l'effet que tous les papiers, documents, et le reste, versés aux dossiers de la Commission soient marqués de numéros consécutifs; et une recommandation à l'effet que l'arrêté du conseil C.P. 1053 de 1922, modifié par le C.P. 17/1751 de 1929, soit de nouveau modifié pour ce qui a trait aux maîtres de poste. Le Comité recommande en outre l'impression, en appendices aux Journaux, de ses procès-verbaux, des témoignages entendus et d'une liste des pièces déposées, ainsi que de 500 exemplaires en anglais et 200 en français, sous forme de livre bleu. *Imprimé*. Voir les Journaux aux pages 423-427, 436-437.